

AVIS DE CONSULTATION OUVERTE

CONSULTATION OUVERTE N° : 03/DAM/ARPCE/2026 DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'ACTIONS DE FORMATION AU PROFIT DU PERSONNEL DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE), lance une Consultation ouverte pour la réalisation d'actions de formation au profit de son personnel, allotie en Trois (03) lots, désignés comme suit :

	Intitulé
Lot N°01 :	FORMATION SUR TEMS : OUTILS DE TEST ET D'ANALYSE RESEAU
Lot N°02 :	FORMATION SUR L'IPV6
Lot N°03 :	FORMATION ISO AVEC CERTIFICATION

**Le soumissionnaire peut soumissionner au titre du présent consultation pour un ou plusieurs lots ;
Le soumissionnaire doit soumissionner pour l'ensemble des actions prévues dans le lot soumissionné.**

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La présente consultation s'adresse aux prestataires constitués en personnes physiques ou morales appartenant à l'une des catégories suivantes :

a) Les établissements de formation et d'enseignement publics ou privés détenteurs des agréments en cours de validité, délivrés par les institutions et/ou administrations publiques compétentes (le ministère de la formation et de l'enseignement professionnel, ou le ministère de de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique).

b) Les bureaux d'études, les cabinets de consulting et de conseil en télécommunications, les bureaux d'études et de conseil en informatique (consulting), les cabinets d'audit, les prestataires spécialisés en secrétariat et assistance administrative, les prestataires en évaluation et conception de programmes de formation et de conseil, les cabinets d'expertise juridique et fiscale.

c) Pour les formations certifiantes objet du lot n°03 les soumissionnaires devront disposer d'une accréditation, ou d'un partenariat de la part de l'organisme qui délivrera les certificats des formations mentionnées dans ledit lot.

L'ensemble des soumissionnaires doivent avoir réalisé au moins une (01) prestation similaire à celle objet du lot soumissionné, durant les cinq (05) dernières années, dûment certifiée par des attestations de bonne exécution, ou tout autre document probant.

A cet effet, les soumissionnaires n'ayant pas fourni les documents justificatifs relatifs aux conditions citées ci-dessus, verront les offres rejetées.

II – LIEU DE RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Le présent cahier des charges peut être récupéré et/ou transmis par tout moyen. Les candidats intéressés peuvent retirer le cahier des charges relatif à cette consultation directement, ou par le biais des représentants dûment mandatés par leurs soins, munis d'une procuration, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE)

01, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey - Alger - 16005 - Algérie.

(Direction de l'Administration et des Moyens- Bureau d'Ordre Général)

La faculté d'envoi du cahier des charges aux candidats peut se faire par voie électronique à condition que les exigences communes au retrait soient respectées : habilitation du représentant du candidat et transcription formelle du processus de remise (date, identification du candidat, confirmation par le candidat de la réception du cahier des charges).

Les demandes du cahier des charges par voie électronique devront être envoyées à l'adresse électronique suivante : « **mg.projets@arpce.dz** ».

III – DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE :

Les offres doivent comprendre un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, et ce, conformément à l'article 14 du cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, à établir sans rature ni surcharge, doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de la société, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.

Les trois enveloppes ci-dessus doivent être mises dans une autre enveloppe anonyme et fermée, ne comportant que les mentions suivantes :

CONSULTATION OUVERTE N° 03/DAM/ARPCE/2026
AYANT POUR OBJET :
LA RÉALISATION D'ACTIONS DE FORMATION AU PROFIT DU PERSONNEL DE L'AUTORITE DE REGULATION
DE LA POSTE ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ARPCE)
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

IV – DUREE DE PREPARATION DES OFFRES :

La durée de préparation des offres est fixée à **Vingt (20) jours Calendaires**, à compter de la date de publication de l'avis relatif à la présente consultation sur le site web de l'ARPCE. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

V – DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, tel qu'indiqué à l'article 18 du présent cahier des charges.

Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou de repos légal, la date de dépôt des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

(Toute offre reçue par le service contractant après le délai de dépôt des offres sera écartée).

VI – LIEU DE DEPOT DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE)
01, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey - Alger - 16005 - Algérie.
(Direction de l'Administration et des Moyens- Bureau d'Ordre Général)

VII – OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des plis contenant les : « **dossier de candidature** », « **offre(s) technique(s)** » et « **offre(s) financière(s)** », aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres à **14 heures** à l'adresse indiquée aux articles 07 et 18 ci-dessus.

Elle aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres, à **14H00** précises au siège de l'Autorité de Régulation. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis sera assurée le jour ouvrable suivant.

VIII – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres, augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

Ce délai est prorogé d'un mois supplémentaire pour l'attributaire provisoire de la consultation.